

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 MARS 2022  
COMMUNE D'ETAI LA SAUVIN**

**ORDRE DU JOUR**

1. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,
2. Désignation administrateur du site internet,
3. Plan de coupe ONF,
4. Devis travaux électricité logements,
5. Devis éclairage public,
6. Devis divers travaux communaux programme 2022/2023,
7. Pose capteurs CO2 classe école d'Etai,
8. Autorisation occupation domaine public fibre optique,
9. Autorisation signature contrats d'assurance renégociés,
10. Participation financière classe découverte Ecole Etai la Sauvini,
11. Participation financière classe découverte école Saint-Fargeau,
12. Subvention association « A chacun son chemin »,
13. Participation financière ADIL,
14. Questions diverses.

L'an deux mil vingt-deux, le 07 mars à 19 heures, le Conseil, régulièrement convoqué le 28/02/2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente, sous la présidence de M. Claude MACCHIA, Maire.

La séance était publique.

**Etaient présents :** Messieurs BONNY Vivien, BRAS Emmanuel, GERARD Philippe, GRANDJEAN Christophe, LIEVRE Jean-Michel, LOGEROT Jean-Pierre, MACCHIA Claude, MAGNIER Laurent et MULLER Daniel et Mesdames BERTHIER Odile, CHOUX Sophie, LOISON Sylvie, MOREAU Martine et SANTOS Nisa

**Etaient absents :** Monsieur ADELARD Dominique

Monsieur Vivien BONNY a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2022/001 - Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater  
les dépenses d'investissement**

(dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales et demande l'autorisation de pouvoir mandater les dépenses d'investissement avant le vote du prochain budget.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2021 : 238 000 €  
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 59 500 € maximum (<25 % x 238 000 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- 2135 Installations générales, agencements, aménagements : 12 500 €
- 21534 Réseaux d'électrification : 2 500 €
- 21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense : 375 €
- 2158 Autres installations, matériel et outil techniques : 375 €
- 2183 Matériel de bureau et matériel informatique : 3 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

#### **2022/002 - Désignation administrateur du site internet**

Monsieur le Maire expose que le site internet de la commune est désormais actif et qu'il convient d'en nommer un administrateur.

Monsieur le Maire propose Mme Martine MOREAU, conseillère municipale, à ce poste, qui s'est occupée de toutes les formalités et contacts pour la naissance de ce site.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la nomination de Mme Martine MOREAU en qualité d'administratrice du site internet d'Etai la Sauvini.

#### **2022/003 - Plan de coupe ONF**

Conformément au document de gestion, le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le martelage en coupe de Futaie Irrégulière et la mise en vente des grumes en boc et sur pied de la parcelle 5 en forêt communale d'Etai la Sauvini.

Les houppiers, le taillis et les petites futaies seront réservés aux affouagistes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix contre, refuse le martelage en coupe de Futaie Irrégulière et la mise en vente des grumes en boc et sur pied de la parcelle 5 en forêt communale d'Etai la Sauvini.

#### **2022/004 - Devis travaux électricité logements communaux**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'effectuer des travaux d'électricité dans 2 des 4 logements situés dans dessus de l'école

L'entreprise HERON Laurent a présenté un devis pour chaque logement, d'un montant de 8 279.70 € TTC chacun.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, accepte les devis de l'entreprise HERON Laurent pour un montant de 8 279.70 € TTC chacun et autorise le Maire à signer lesdits devis.

#### **2022/005 - Devis éclairage public**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de prévoir des travaux d'éclairage public dans diverses rues et hameaux de la commune (ajout et remplacement de prises illuminations, déplacement et remplacement lanternes).

L'entreprise SOMELEC a présenté un devis d'un montant de 2 626.80 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise SOMELEC pour un montant de 2 626.80 € TTC et autorise le Maire à signer ledit devis.

### **2022/006 - Devis divers travaux communaux programme 2022/2023**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que divers travaux seront nécessaires en 2022 et 2023 dans la commune et présente les devis correspondants à ces travaux.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter les votes portant sur ces devis, qui seront réétudiés ultérieurement par la Commission des travaux.

### **2022/007 - Pose capteurs CO2 classe école Etais**

Suite à la décision du Premier Ministre de rehausser le soutien financier de l'Etat concernant l'opération « Capteurs de CO2 en milieu scolaire », chaque collectivité territoriale souhaitant acquérir des capteurs de CO2 pour ses écoles et établissements scolaires peut dorénavant disposer d'une subvention de 8€ par élève scolarisé, sans forfait unitaire de prise en charge par capteur et dans la limite de la dépense réelle effectuée.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 avril 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de l'acquisition de capteurs de CO2 pour l'école d'Etais,
- Charge M. le Maire de déposer un dossier de demande d'aide auprès du rectorat de DIJON.

### **2022/008 - Autorisation occupation domaine fibre optique**

Vu le projet de convention n° 08\_020\_149 pour l'implantation d'un sous-répartiteur optique (SRO), parcelle cadastrale BD 296, située Grande Rue,

Considérant qu'il convient de procéder à cette installation dans le cadre des travaux d'installation de la fibre optique à Etais la Sauvin,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

### **2022/009 - Autorisation signature contrats assurance renégociés**

Monsieur le maire expose, que suite à un rendez-vous avec AXA, agence de Tonnerre, les contrats d'assurance proposés pour les bâtiments communaux et le matériel roulant présentent une diminution des cotisations d'environ 50% par rapport aux assurances actuelles.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer les contrats d'assurance tels que proposés par AXA Tonnerre.

### **2022/010 - Participation financière classe découverte école Etais la Sauvin**

Madame Sophie CHOUX, Directrice de l'école d'Etais la Sauvin, a présenté au Conseil Municipal le projet de classe découverte pour les 36 élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 dont 17 résident sur la commune.

Cette classe s'est déroulée du 28 février au 4 mars 2022, à Murat-le-Quaire (Puy de Dôme). Les différentes activités sont : Atelier fabrication igloo, baptême en traineau à chiens, randonnée en raquettes, initiation à la géologie...

Le coût total de ce séjour est de 364€ par enfant. Après participation des familles et de la coopérative scolaire, le montant restant à financer de 120 € par enfant ce qui représenterait par la commune une participation financière globale de 2 040 € (17 x 120€). Madame CHOUX sollicite donc la mairie pour une participation à ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le principe d'aider l'école pour les enfants domiciliés à Etai la Sauvin et fixe à 120 € par enfant soit un montant global de 2 040 € la participation financière pour ce voyage scolaire.

Cette somme globale sera versée sur le compte de la caisse des écoles, imputée au compte 65748 et inscrite au budget primitif 2022.

#### **2022/011 - Participation financière classe de neige école St Fargeau**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'un enfant de la commune va participer au voyage en classe de neige de l'école de Saint-Fargeau qui aura lieu à Saint Paul en Chablais (Haute-Savoie) du 20 au 25 mars 2022.

La commune peut accorder une aide financière aux familles dont le montant s'élève à 340€ par enfant.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, de participer aux frais de voyage en classe de neige de l'Ecole de Saint-Fargeau pour un montant de 340€.

#### **2022/012 - Subvention Association « A chacun son chemin »**

Après avoir pris connaissance d'un courrier émanant de l'association « A chacun son chemin » ayant vocation de baliser et promouvoir les chemins de randonnées pour l'ensemble de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre et sollicitant une subvention pour l'entretien des 4 chemins de randonnées de la commune (37 kms),

le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer à l'association « A chacun son chemin » une subvention de 400 €.

#### **2022/013 - Participation financière ADIL**

Après avoir pris connaissance d'un courrier émanant de l'ADIL de l'Yonne, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer à l'ADIL de l'Yonne un soutien financier de 0.14€/habitant soit un total de 89.88 €.

#### **Questions diverses**

- Cantine : prévoir des devis. M. Gérard se propose de faire les plans (étage ou véranda devant).
- Commission cimetièrre à réunir.
- Travaux de peinture à prévoir dans la classe GS-CP.
- Panneaux vitesse : prendre des arrêtés.
- Fuite eau : l'étude PMH de 600 000 € est à étudier. Voir réservoir Chevigny.
- Route de Chevigny au niveau du chemin des monts : bouche d'évacuation des eaux bouchée
- Garage des pompiers (déménagement à voir). Prévoir des vestiaires.
- Achat de drapeaux.
- Stade : éclairage pour atterrissage hélicoptère.
- Départ du dentiste en juillet.
- Ukraine : Attribution de 1 000€ pour achat de matériel médical et d'hygiène. Mise à disposition de 2 appartements communaux. Organisation d'une collecte les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 avril.
- Prendre une décision pour changer de boulanger.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire

<b>N° délibération</b>	<b>Objet</b>
2022/001	Autorisation mairie à engager, liquider et mandater dépenses investissement
2022/002	Désignation administrateur site internet
2022/003	Plan coupe ONF
2022/004	Devis travaux électricité logements
2022/005	Devis éclairage public
2022/006	Devis divers travaux communaux 2022/2023
2022/007	Pose capteurs CO2 classe école Etais
2022/008	Autorisation occupation domaine Fibre optique
2022/009	Autorisation signature contrats assurances
2022/010	Participation financière classe découverte Ecole Etais
2022/011	Participation financière classe découverte Ecole Saint Fargeau
2022/012	Subvention association « A chacun son chemin »
2022/013	Participation financière ADIL

<b>Membres présents ou représentés (CM du 07/03/2022)</b>	<b>Signature</b>
BERTHIER-CAMUS Odile	
BONNY Vivien	
BRAS Emmanuel	
CHOUX Sophie	
GERARD Philippe	
GRANDJEAN Christophe	
LIEVRE Jean-Michel	
LOGEROT Jean-Pierre	
LOISON Sylvie	
MACCHIA Claude	
MAGNIER Laurent	
MOREAU Martine	
MULLER Daniel	
SANTOS Nisa	